## Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation 2004

M. CHEVAILLER, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, conclu entre le Département du Doubs d'une part et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon d'autre part, fixe les conditions d'intervention du Département dans le cadre d'actions globales d'aménagement et de développement lancées par les deux collectivités.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

- Axe 1 : Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie,
- Axe 2 : L'enseignement supérieur et la recherche
- Axe 3 : Contribuer au développement des déplacements intermodaux
- Axe 4 : Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement
- Axe 5 : Revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération
- Axe 6 : Programme d'étude destiné à préparer l'avenir.

Une rencontre a eu lieu le 5 juillet 2004 entre le Département , la CAGB, l'AUDAB et la Ville de Besançon, afin d'examiner la programmation CITE Grand Besançon 2004. Par ailleurs, la CAGB et la Ville ont souhaité soumettre au Conseil Général une programmation pluriannuelle prévisionnelle.

La contribution du Département du Doubs au CITE s'élève à 15 626 016 € pour les 6 années du Contrat 2001-2006, dont 4 216 688 € au titre de 2004.

Pour la Ville de Besançon, le montant des subventions au titre de CITE pourrait représenter 10,8 M€ sur la période 2001-2006, dont 3 534 609 € sur 2004.

## **Programmation 2004**

Les projets retenus au titre de la programmation 2004 sont les suivants :

| Axe 1 - Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques |                     |                               |  |                            |
|--|---------------------|-------------------------------|--|----------------------------|
| Intitulé du projet   | Maître<br>d'ouvrage | Montant total<br>du projet HT | Montant<br>prévisionnel<br>des travaux<br>2004 | Sollicitation<br>CITE 2004 |
| Réhabilitation des friches industrielles<br>de Montferrand-le-Château et Deluz                     | CAGB                | 713 500 €                     | 200 200 €                                      | 44 044 €                   |
| Requalification de la friche industrielle<br>des Prés de Vaux (marché de<br>définition)            | Besançon            | 1 332 552 €                   | 290 000 €                                      | 72 500 €                   |
| Requalification du site Bourgeois<br>Trépillot   | Besançon            | 463 047 €                     | 463 047 €                                      | 32 000 €                   |

| Axe 3 - Contribuer au développement des déplacements intermodaux |                     |                               |  |                            |
|--|---------------------|-------------------------------|--|----------------------------|
| Intitulé du projet   | Maître<br>d'ouvrage | Montant total<br>du projet HT | Montant<br>prévisionnel<br>des travaux<br>2004 | Sollicitation<br>CITE 2004 |
| Suivi des autocars périurbains avec internet mobile              | CAGB                | 200 000 €                     | 200 000 €                                      | 50 000 €                   |
| Ouvrage mixte de la Mouillère (dont piste cyclable Fontenotte)   | Besançon            | 1 334 500 €                   | 900 000 €                                      | 126 200 €                  |
| Aménagement de pistes cyclables<br>Rocade Nord-Ouest             | Besançon            | 715 200 €                     | 160 000 €                                      | 79 200 €                   |

Axe 4 - Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement

| Intitulé du projet  | Maître<br>d'ouvrage                                      | Montant total<br>du projet HT | Montant<br>prévisionnel<br>des travaux<br>2004 | Sollicitation<br>CITE 2004 |
|---|--|-------------------------------|--|----------------------------|
| Tranche 3 de la Citadelle   | Besançon   | 1 200 000 €                   | 1 200 000 €                                    | 300 000 €                  |
| Skate parc  | Besançon   | 125 418 €                     | 125 418 €                                      | 62 709 €                   |
| Réhabilitation du centre omnisports<br>Pierre Croppet                                     | Association du<br>centre<br>omnisports<br>Pierre Croppet | 258 979 €                     | 258 979 €                                      | 16 296 €                   |
| Stade Léo Lagrange - Travaux<br>2003/2004   | Besançon   | 7 818 000 €                   | 6 982 000 €                                    | 1 400 000 €                |
| Palais des Sports   | Besançon   | 9 615 384 €                   | 6 345 000 €                                    | 762 000 €                  |
| Aménagement des berges du Doubs<br>équipements fluviaux structurants<br>(Besançon, Deluz) | CAGB   | 2 710 000 €                   | 90 000 €                                       | 27 000 €                   |
| Développer autour des plans d'eau un équipement de loisirs multi-activités                | Osselle  | 128 000 €                     | 64 000 €                                       | 15 000 €                   |
| Musée de Nancray, modernisation et<br>développement de l'offre d'activités                | Syndicat Mixte<br>des Maisons<br>Comtoises               | 1 525 370 €                   | 417 419 €                                      | 105 000 €                  |
| Valoriser les sites du château et du<br>belvédère de Montfaucon                           | Montfaucon   | 105 143 €                     | 42 057 €                                       | 10 000 €                   |
| Aménagement des berges du Doubs à Montfaucon  | Montfaucon   | 1 841 818 €                   | 462 228 €                                      | 82 739 €                   |
| Création de la médiathèque de Saône et sa mise en réseau                                  | Saône  | 727 670 €                     | 727 670 €                                      | 100 000 €                  |

| Axe 5 - Renouvellement urbain, revalorisation des centres et aménagements des entrées de ville et d'agglomération |                        |                               |  |                            |
|---|------------------------|-------------------------------|--|----------------------------|
| Intitulé du projet  | Maître<br>d'ouvrage    | Montant total<br>du projet HT | Montant<br>prévisionnel<br>des travaux<br>2004 | Sollicitation<br>CITE 2004 |
| Aménagement de la place de la<br>Révolution   | Besançon               | 4 100 000 €                   | 2 000 000 €                                    | 600 000 €                  |
| ORU Planoise  | Besançon               | 2 562 500 €                   | 501 700 €                                      | 100 000 €                  |
| Aménagement d'un espace public de loisirs   | Commune de<br>Pelousey | 359 906 €                     | 359 906 €                                      | 60 000 €                   |

| Axe 6 - Programme d'études destiné à préparer l'avenir |                     |                               |  |                            |
|--|---------------------|-------------------------------|--|----------------------------|
| Intitulé du projet                                     | Maître<br>d'ouvrage | Montant total<br>du projet HT | Montant<br>prévisionnel<br>des travaux<br>2004 | Sollicitation<br>CITE 2004 |
| Financement 2004 de l'AUDAB                            |                     | 172 000 €                     |  | 172 000 €                  |

| TOTAL SUBVENTIONS CITE 2004   | 4 216 688 € |
|---|-------------|
| Dont subventions pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon | 3 534 609 € |

## Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation 2004 du Contrat CITE et autoriser M. le Maire à solliciter les subventions ou confirmer les demandes de subventions pour les projets retenus pour le compte de la Ville de Besançon
- inscrire leur montant en recettes au budget de l'exercice courant par décisions modificatives à réception des notifications attributives.
- **«M. Pascal BONNET :** Deux questions rapides : pour ce qui est du stade Léo Lagrange, il y a des interrogations sur l'absence de travaux en été, est-ce que selon l'échéancier des travaux cela devait démarrer cet été ou pas ?

D'autre part sur la Place de la Révolution, des échanges de courriers entre vous et moi ont laissé entendre qu'on est d'accord sur la question de la dénomination même si on n'est pas d'accord sur d'autres choses ; aussi je voulais savoir ce que vous envisagiez quant à la date à laquelle on pourrait revenir à la Place du Marché.

M. LE MAIRE: J'ai déjà demandé à la CTB qu'on prenne en compte le nom de Marché Beaux-Arts pour l'arrêt de bus. Est-ce à cela que vous faites allusion? Quant à la place, elle, je ne pense pas qu'on va l'appeler Marché Beaux-Arts mais on en rediscutera. Je suis intervenu surtout par rapport à l'arrêt de bus, ce qui correspondait à une demande de vous-même mais aussi et surtout des commerçants. Lorsque l'on

ouvre les horaires de Ginko et qu'on lit Marché Beaux-Arts, c'est plus parlant que Révolution même si la révolution n'était pas loin. C'est cela que nous avons dit que nous voulions changer. Vous savez, on peut changer le nom de la place, je pense que les Bisontins continueront à l'appeler pour beaucoup la Place du Marché. Il n'y a d'ailleurs aucune plaque qui indique Place de la Révolution et il m'arrive aussi de me tromper en l'appelant quelquefois Place du Marché et celle de l'Hôtel de Ville Place Saint-Pierre alors que je sais très bien que c'est la Place du Huit Septembre.

*M. Pascal BONNET :* ...on peut être soucieux de garder la notion de Place de la Révolution, donc j'évoquais l'idée qu'on parle d'une Place de la Révolution Française et qu'elle soit à Clairs-Soleils puisque là-bas on va faire une place et qu'il y a là un certain nombre de rues qui portent le nom de révolutionnaires. J'ai fait ce courrier, vous m'avez répondu que vous pensiez depuis longtemps à changer le nom de la place, que vous m'aviez devancé et maintenant vous me parlez uniquement de l'arrêt de bus. Donc je ne comprends plus très bien votre position.

*M. LE MAIRE*: On a parlé de l'arrêt de bus. Si vous voulez polémiquer là-dessus, Monsieur BONNET, polémiquez mais je crois honnêtement que les Bisontins continueront à l'appeler Place du Marché. Ce qui était intéressant dans votre démarche, je l'avais compris comme cela, c'était répondre à la demande des commerçants par rapport à l'arrêt de bus.

Par contre pour le stade, nous sommes encore dans la phrase de l'analyse des offres. Nous les analysons très sérieusement parce que vous n'êtes pas sans savoir que les aciers ont augmenté de 280 % il y a quelques mois, maintenant ça doit être 350 % et cela entraîne des coûts supplémentaires pour le stade. On regarde à nouveau les offres parce qu'actuellement il y a deux phénomènes qui se conjuguent, c'est le prix des aciers et j'en parlais dernièrement avec un promoteur bisontin qui me disait qu'il était effaré, il y a ici des spécialistes, des hommes de l'art qui pourraient le confirmer, effaré par les prix de la construction entre autres sur Besançon. Par ailleurs, il y a beaucoup d'offres, beaucoup de marchés mais peu d'entreprises, peu de personnels qualifiés et les prix flambent actuellement dans la construction, c'est vrai dans la construction des stades mais aussi dans la construction des immeubles, des pavillons, au niveau de l'immobilier, c'est partout. Donc là, on est en train d'examiner les offres».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.